



**REUNION REGIONALE MINISTERIELLE POUR
LA VALIDATION ET L'ADOPTION DU PLAN
D'ACTION REGIONAL POUR L'ERADICATION DE
L'APATRIDIE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

09 MAI 2017

BANJUL, REPUBLIQUE DE GAMBIE.

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.**

- Excellence Monsieur le Président de la commission de la CEDEAO ;
- Monsieur le Haut Commissaire Adjoint du HCR pour la protection.
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur de la République de Gambie ;
- Mesdames et Messieurs les experts ;
- Chers invités.

* Je voudrais commencer par exprimer ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République de Gambie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité africaine réservés à tous les participants à cette importante réunion.

* J'adresse mes chaleureuses félicitations aux autorités de la CEDEAO et du HCR pour l'organisation et la tenue de la présente réunion ainsi que pour les efforts déployés en vue de l'éradication de l'apatridie dans notre sous région, en particulier.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs ;

(*) La tenue de cette réunion régionale procède en soi une revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la déclaration d'Abidjan du 25 Février 2015.

En effet, à travers la déclaration d'Abidjan, les Etats membres de la CEDEAO avaient souscrit des engagements et accepté les obligations y définies pour l'éradication de l'apatridie d'ici 2024.

* La République de Guinée, à l'instar des autres Etats de la CEDEAO, a mené plusieurs activités en vue de faire connaître le phénomène, les causes et les conséquences de l'apatridie d'abord et envisager les mesures utiles à son éradication.

Il est à noter avec satisfaction, la tenue de la conférence consultative sur l'éradication de l'apatridie en Septembre 2015 à Abidjan/République de Côte-d'Ivoire à laquelle la Guinée a participé activement à travers plusieurs représentants.

De même, trois (03) membres du comité de suivi ont participé à la 2^{ème} session régionale de formation sur l'apatridie.

Pour marquer davantage son intérêt à l'objectif 2024, le gouvernement guinéen a désigné son Point Focal, dès Janvier 2016.

Et au courant du mois de Février 2016, il a été tenu à Conakry un atelier sous les auspices du HCR dont les travaux ont abouti à la réalisation des termes de référence d'un plan d'action national et à la mise sur pied d'un comité restreint pour l'élaboration dudit plan d'action.

A l'occasion de la présentation de ce plan il a été tenu un point de presse.

Tous ces efforts ont été couronnés de succès parce que, le plan d'action national pour l'éradication de l'apatridie à l'horizon 2024 a été soumis au conseil des Ministres, puis validé par le décret N°083 du 21 Avril 2017 de Monsieur le Président de la République, décret portant création du programme national pour l'éradication de l'apatridie en Guinée.

A travers le décret de validation, la République de Guinée s'est dotée de trois (03) organes essentiels pour l'éradication de l'apatridie. Il s'agit :

- ① Du comité de pilotage responsable des orientations politiques et stratégiques.
- ② Du comité de suivi qui est l'organe chargé d'assurer l'exécution de recommandations du comité national de pilotage.
- ③ De la plate forme de lutte contre l'apatridie qui est le cadre de concertation entre les pouvoirs publics, de la société civile et les partenaires techniques et financiers;

Monsieur le Président,

Tout récemment, au courant du mois de Mars 2017, il a été envisagé la réalisation d'une étude sur les situations et risques d'apatridie en

République de Guinée. Les termes de référence de cette étude ont été définis par le comité de suivi.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis tout heureux, à la lumière de la lecture du projet de plan d'action de la CEDEAO de constater l'identité de vue et de préoccupation de la CEDEAO et de la République de Guinée.

Toutes les actions du plan d'action nationale sont prises en compte dans le projet du plan d'action que nous avons à discuter et à adopter ensemble dans les heures qui suivent.

C'est l'occasion pour moi de témoigner au HCR en particulier et au système des Nations-Unies l'expression de la satisfaction du gouvernement pour l'appui technique et logistique qu'ils apportent sans cesse dans le cadre de la lutte contre l'apatridie.

Je voudrais vous rassurer de l'intégration des normes internationales portant sur l'apatridie dans la législation nationale guinéenne. Dans le projet de code civil qui sera bientôt adopté à l'occasion de la session des lois de Mai 2017, il a été tenu compte de ces normes ainsi que des observations et commentaires des partenaires techniques.

La République de Guinée est partie prenante aux normes et mécanismes existant et à venir à l'échelle de la CEDEAO et de l'UA pour l'éradication de l'apatridie.

Je voudrais terminer mon propos en souhaitant plein succès aux travaux de notre réunion.

Je vous remercie de votre aimable attention.